

[Français]

● (1117)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je réponds exactement au vœu exprimé par le leader de l'opposition qui, dans un discours dimanche dernier, demandait: Nous exigeons que soit versé intégralement au Québec l'équivalent de la somme représentée par la suppression de la taxe, soit 226 millions. Et nous avons décidé de retransmettre aux citoyens du Québec l'équivalent de 226 millions comme le demandait le chef de l'opposition.

Évidemment, nous avons essayé hier de faire deux propositions au gouvernement du Québec, l'une acceptant la formule de M. Ryan à l'effet de faire une transmission de la réduction de l'impôt en 1978 au lieu de 1977, et M. Parizeau l'a refusée. Nous avons essayé de faire une autre proposition qui m'amenait à accepter une partie de ses propositions s'il acceptait une partie des miennes, et il a refusé. J'ai déclaré hier à plusieurs reprises qu'il est évident que M. Parizeau et le gouvernement du Québec n'ont qu'un seul but en tête, prouver qu'il n'y a pas moyen de s'entendre avec le gouvernement fédéral. Ce que nous essayons de faire, c'est de développer une politique nationale de stimulation de l'économie, et un succès dans l'économie pour le gouvernement canadien est certainement quelque chose qui ne sert pas les buts politiques du gouvernement séparatiste du Québec.

[Traduction]

M. Clark: Dans sa déclaration, le ministre a plus clairement attribué cette proposition à M. Ryan qu'il ne l'a fait dans son communiqué. Dans son communiqué de presse, il a dit, judicieusement d'ailleurs, que sans être identique, la proposition en question se rapprochait de celle qu'avait formulée M. Ryan. Ce dernier tiendra certes à clarifier lui-même cette différence.

Je suis heureux de constater que le ministre prend maintenant soin de lire et de citer mes excellents discours, ce qui pourrait contribuer à une meilleure administration de notre pays. Il connaît très bien la différence entre ce que nous avons proposé et ce qu'il a fait. Nous avons proposé de permettre au gouvernement québécois de toucher cet argent au même titre que les autres gouvernements provinciaux. De son côté, il propose que l'argent soit en quelque sorte versé directement aux contribuables québécois. En fait, il propose que le mode de versement soit différent dans le cas du Québec.

Voici la question que je veux soulever. D'après le communiqué du ministre des Finances, dans sa seconde offre d'hier il propose que l'argent soit versé d'un seul coup à la province de Québec, à la condition que le gouvernement fédéral puisse dicter au gouvernement provincial la façon dont il devrait exercer sa propre compétence. Le ministre sait très bien que le Québec ne saurait accepter une telle condition. Il sait très bien que pour M. Ryan, comme pour tous ceux qui respectent la constitution canadienne, cette condition est inacceptable. Le ministre est prêt à effectuer un transfert d'impôt qui serait un cas isolé et qui irait à l'encontre de la constitution. Ma question est très simple. Pourquoi le ministre ne veut-il pas le faire d'une manière conforme à la constitution du Canada?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je respecte la constitution en tous points. M. Parizeau, comme tout autre ministre, peut faire ce qu'il veut dans son domaine de compétence. En fait,

Questions orales

M. Parizeau l'a si bien fait qu'il a supprimé une partie de la taxe de vente pendant 12 mois. Il l'a fait. Je ne suis pas intervenu. Comme il n'y a pas d'entente avec M. Parizeau et comme il ne veut pas entendre parler d'entente, je ne veux pas pénaliser les citoyens du Québec. Je réduis l'impôt des Québécois exactement comme je l'ai fait pour les contribuables de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick. Le soir de la présentation du budget, j'ai annoncé que je réduisais l'impôt fédéral sur le revenu de \$100. Les provinces ont augmenté leur impôt provincial de \$100 et ont réduit la taxe de vente.

Ce que j'ai fait le soir de la présentation du budget, c'est de réduire l'impôt sur le revenu dans les provinces qui ont une taxe de vente. Je n'ai pas conclu d'entente avec le Québec. J'ai bien essayé. J'ai fait cinq propositions différentes. Je n'arriverai jamais à m'entendre avec eux. Je fais donc maintenant exactement la même chose que j'ai faite pour les autres provinces, c'est-à-dire que je réduis l'impôt sur le revenu.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre des Finances doit sûrement reconnaître maintenant que lorsque les citoyens d'une province touchent un chèque du gouvernement fédéral et que ceux des autres provinces n'en touchent pas ils ne sont pas traités exactement sur le même pied. Il y a une différence.

Des voix: Bravo!

M. Clark: L'une des propositions qu'a présentée le gouvernement fédéral et que nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaiterions voir étudiée avec un peu plus de calme, présente le grave inconvénient de retarder d'au moins un an la reprise de l'économie au Québec. Elle peut peut-être même avoir pour conséquence de forcer le gouvernement québécois à augmenter ses impôts, ce qu'il n'est pas en mesure de faire facilement avant ce moment-là. Naturellement, ce sont les citoyens du Québec qui seront les principales victimes d'un arrangement de ce genre.

J'aimerais poser au ministre des Finances la question suivante: En supposant que l'on sorte de l'impasse à propos de cette proposition concernant l'année fiscale 1978, le gouvernement fédéral serait-il disposé à songer très sérieusement à inclure dans toute entente à laquelle on pourrait parvenir une disposition qui apporte un stimulant à l'économie de la province et aux citoyens du Québec dès cette année quand ce stimulant est nécessaire, au lieu de pénaliser ces derniers à cause de l'entêtement manifesté par les deux gouvernements?

● (1122)

M. Chrétien: C'est précisément pourquoi j'ai décidé de me fonder sur la liste des contribuables de 1977, pour être sûr que cet argent puisse aider l'économie québécoise cet été. L'inconvénient de la formule Ryan c'est que l'argent parviendrait aux contribuables du Québec seulement au printemps de 1979. Afin de stimuler l'économie dès maintenant, j'ai donc décidé de me fonder sur la liste des contribuables de 1977. Si l'honorable représentant préfère que j'utilise celle de 1978, je puis le faire, mais les contribuables fédéraux ne disposeraient de cet argent qu'au printemps de 1979. C'est la formule proposée par M. Ryan, je veux bien l'adopter même si, économiquement parlant, elle est moins sensée que la mienne.